

Cette fiche de données de sécurité répond aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 2022-05-16 - Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DU FABRICANT

1.1. Identificateur de produit

Code du produit AC9515
Nom du produit Lingettes nettoyantes pour écrans et surfaces

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lingettes nettoyantes pour écrans et surfaces
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Intronics B.V
P.O. box 123, 3770 AC Barneveld
Pays-Bas

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Support technique : +31 342 407 050

1.4 personne à contacter en cas d'urgence

Appointed body: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network
Address: Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France
Phone: + 33 3 83 22 50 50
E-mail: bnpc@chru-nancy.fr
Website: <http://www.centres-antipoison.net/>

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substances ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2. Informations sur l'étiquette

Identificateur de produit

Aucune information disponible

Mot signal

Aucune information disponible

2.3. Autres risques

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances / 3.2 Mélanges

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.
Pour le libellé de la mention de danger énumérée, se reporter à la section 16.

Component	CAS-Nmr	Weight%
Eau	CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2	< 99.9832%
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides  Eye Dam. 1, H18	CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1	0.03%
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides  Eye Dam. 1, H318:  Skin Irrit. 2, H315	CAS: 110615-47-9	0.03%
3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate  Acute Tox. 3, H331;  STOT RE 1, H372;  Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5 Index number: 616-212-00-7	0.0072%

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Fournir de l'air frais ; consulter un médecin en cas de plaintes.

Contact avec la peau En général, le produit n'irrite pas la peau.

Contact avec les yeux Rincez l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Ingestion Si les symptômes persistent, consultez un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Matériel d'extinction

Matériau d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions environnantes

Matériau d'extinction inadapté Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE DE LA SUBSTANCE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pas nécessaire

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour garantir la sécurité de la manipulation de la substance ou du mélange

Conseils pour une manipulation sûre Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Mesures d'hygiène Voir la section 8

7.2. Conditions nécessaires pour garantir la sécurité du stockage y compris les produits incompatibles

Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les réceptacles : Aucune exigence particulière

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: Non requis

**Informations complémentaires
sur les conditions de stockage:**

Aucun

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail :	
55406-53-6 3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate (0.0072%)	
AGW (Germany)	Long-term value: 0.058 mg/m ³ , 0.005 ppm 2 (I); DFG, Y, Sh, 11

Informations réglementaires AGW (Allemagne): TRGS 900

DNELs: Non disponible

PNECs: Non disponible

Informations complémentaires : Les listes en vigueur lors de la réalisation ont été utilisées comme base.

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition :

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection recommandées lors du remplissage.

Protection des mains

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. En l'absence de test, aucune recommandation ne peut être donnée quant au matériau des gants pour le produit / la préparation / le mélange chimique. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation.

Protection respiratoire

Aucune

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation communautaire sur la protection de l'environnement.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

COMPOSANTS	Couleur	ODEUR	Seuil d'odeur	Valeur du pH
Liquide	Transparent	Aucune	Non disponible	5-9

Propriétés	Valeurs
Point de fusion / point de congélation :	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Aucune information disponible
Point d'éclair :	> 100 ° C
Taux d'évaporation :	Aucune information disponible
Inflammabilité du solide/gaz :	Aucune information disponible
Pression de vapeur :	Aucune information disponible
Densité de vapeur :	Aucune information disponible
Densité relative :	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau :	Aucune information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune information disponible
Température d'auto-ignition :	Aucune information disponible
Température de décomposition :	Aucune information disponible
Auto-inflammation :	Aucune information disponible
Viscosité :	Aucune information disponible
Propriétés explosives :	Aucune information disponible
Propriétés oxydantes :	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
55406-53-6 3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate		
Oral	LD50	1,470 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	>2,000 mg/kg (rat)
Inhalé	LD50/4 h	>6.89 mg/l (rat)

Corrosion/irritation de la peau Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultat de l'évaluation des substances préoccupantes : PBT et vPvB Non applicable

12.6. Autres effets nocifs Aucune information disponible.

12.7 Informations écologiques supplémentaires

Notes générales : Non dangereux pour l'eau

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Les petites quantités peuvent être éliminées avec les déchets ménagers.

Emballage non nettoyé

Recommandation : L'élimination doit se faire conformément aux réglementations officielles

Agents nettoyants recommandés : De l'eau, si nécessaire avec des agents nettoyants.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro/ID ONU	Non applicable
14.2 Nom d'expédition pour le transport	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
Pollution marine	Non
14.6 Précautions particulières à prendre	Non applicable
14.7 Transport en vrac	Non applicable
conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	
14.8 Transport/Informations complémentaires : Règlement type" de l'ONU	Non dangereux selon les spécifications ci-dessus Vide

Section 15 : RÉGLEMENTATIONS

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

MAK (Concentration maximale sur le lieu de travail en Allemagne)

Aucun des composants n'est répertorié

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est répertorié

Catégorie Seveso Non applicable

Quantité admissible (en tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur Non applicable

Quantité admissible (en tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur Non applicable

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des ingrédients ne figure dans la liste

Classe de danger pour l'eau

Généralement non dangereux dans l'eau

Autres réglementations, limitations et interdictions

Liste de candidat SVHC pour l'autorisation de l'annexe XIV du règlement REACH (19/1/2021)

Aucun des composants n'est répertorié

Restriction de l'annexe XVII du règlement REACH (25/1/2021)

Voir la section 16 pour des informations sur les restrictions d'utilisation.

Aucun des composants n'est répertorié

Liste des autorisations de l'annexe XIV du règlement REACH (6/2/2020)

Aucun des composants n'est répertorié

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Liste explicative des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Déclarations de danger pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut entraîner une réaction allergique cutanée

H318 Provoque de graves lésions oculaires

H331 Toxique en cas d'inhalation

H372 Provoque des lésions aux organes avec une exposition prolongée ou répétée.

H400 Très toxique pour la vie aquatique

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets permanents

Acute Tox 4:	Acute toxicity- oral – Category 4
Acute Tox 3:	Acute toxicity-inhalation – Category 3
ADR:	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road.
ATEmix:	Acute toxicity Estimate (Mixtures)
Aquatic Acute 1:	Hazardous to the aquatic environment – acute aquatic hazard – Category 1
Aquatic Chronic 1:	Hazardous to the aquatic environment – long-term aquatic hazard – Category 1
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).
DNEL:	Derived No Effect Level.
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
Eye Dam. 1:	Serious eye damage/eye irritation – Category 1
GHS:	Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
IATA:	International Air Transport Association
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
LC50:	Lethal concentration, 50
LD50:	Lethal dose, 50
PNEC:	Predicted No Effect Concentration

PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
Skin Irrit:	Skin corrosion/irritation – Category 2
Skin Sens. 1:	Skin sensitisation – Category 1
STOT RE 1:	Specific Target Organ Toxicity (repeated exposure) – Category 1
TWA:	Time-weighted average
vPvB:	Very Persistent and very Bioaccumulative

Date d'émission 2022-05-16

Date de révision Non applicable.

Motif de révision : Non applicable.

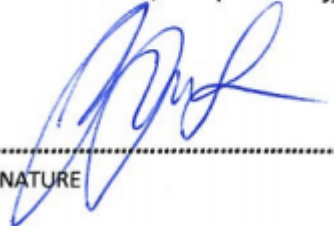
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) 1907/2006, 1272/2008/UE et du règlement (UE) 2015/830.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS sont préparées au mieux de nos capacités et reflètent l'état des connaissances au moment de la publication. Les données sont présentées à titre de guide pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité de la substance, et ne doivent être considérées comme un certificat de garantie ou de qualité. Les informations données concernent la substance fournie uniquement et peuvent ne plus être applicables lorsque la substance est utilisée ou mélangées avec d'autres substances.

Fin de la fiche de données de sécurité

Intronics BV
Shardene Brink, *compliance officer*



.....
SIGNATURE